

28^e PARLEMENT DES ENFANTS 2025

PROPOSITION DE LOI

visant à réduire la pollution des océans qui provient des cours d'eau

PRESENTEE PAR

Les élèves de la classe de CM2 de Emilie Ribault et Orlane Chergui de l'école élémentaire Jacques Prévert de Fameck (Académie de Nancy-Metz)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette année, nous avons appris qu'il existait un 7ème continent. Un continent plutôt spécial puisqu'on l'appelle aussi « soupe de plastiques ». De 2018 à 2022, sa taille aurait doublé en accumulant 80 000 tonnes de déchets. Selon une étude, en 2050, il y aura plus de plastiques dans l'océan que de poissons.

Bien qu'éloignés des océans, nous avons compris que nous étions aussi une source de cette pollution.

En effet, les cours d'eau constituent la source principale des déchets provenant de l'intérieur des terres vers les océans. Une autre étude estime que 80% des déchets plastiques retrouvés en mer seraient transportés par les rivières.

Cette pollution provient surtout des déchets ménagers, qui sont mal collectés, mal recyclés ou abandonnés dans la nature ou sur les bords des routes. Ces déchets vont être portés par les vents, poussés par les pluies pour emprunter le chemin des égouts, des rivières et des fleuves, puis finir dans les océans.

Dans la plupart des communes, les eaux pluviales se rejettent directement dans les milieux naturels : cours d'eau, mer. Ces dernières entraînent donc tout ce qui se trouve dans les rues (mégots, plastiques, déchets divers) vers les canalisations, puis directement dans la mer.

En apprenant cela, nous trouvons important d'informer et sensibiliser les citoyens en indiquant à tous les avaloirs et grilles d'égout reliés directement à un cours d'eau de ne rien y jeter. Aussi, encourager les initiatives de nettoyage permettrait d'adopter les bons réflexes dès le plus jeune âge.

La pollution des océans est donc l'affaire de tous les citoyens. Des gestes simples peuvent permettre d'éviter aux déchets de terminer leur course dans les océans.

Tous ensemble, faisons en sorte que nos rivières, fleuves et océans restent propres.

Merci.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Toutes les communes doivent apposer des pochoirs ou plaques « Ici commence la mer, ne rien jeter » sur tous les avaloirs et grilles d'égouts qui sont reliés directement à un cours d'eau.

Article 2

Toutes les communes doivent mettre en place des barrages ou des filets à la fin de tous les réseaux d'eaux pluviales pour capter les déchets avant le rejet dans les rivières.

Article 3

Toute personne rejetant des déchets dans les rivières se voit sanctionner d'une amende mais aussi de travaux de dépollution et de ramassage de déchets.

Article 4

Une journée nationale de protection des océans est inscrite dans les programmes scolaires. Lors de cette journée, les élèves des écoles doivent se rendre aux abords de la rivière, fleuve, mer, océan le plus proche pour dépolluer et ramasser les déchets.